

Pau, jeudi 2 décembre 2021

Monsieur Didier MARTIN
Préfecture des Pays de la Loire
6 Quai Ceineray
44000 Nantes

Monsieur le Préfet,

Le Mouvement de la ruralité (LMR) souhaitait vous interpellier sur l'urgence de la situation des graves problèmes sanitaires et environnementaux engendrés depuis dix ans par l'installation du Parc éolien des 4 seigneurs à Nozay et de leurs lourdes conséquences.

Vous avez nécessairement dû être informé depuis votre prise de fonction dans les Pays de la Loire des nombreuses plaintes adressées par les habitants et les éleveurs du secteur de Nozay et de la situation extrêmement sensible de ce dossier fortement médiatisé. De surcroît, doublement informé par les services d'État sur un sujet qui a fait l'objet d'études ministérielles CGEDD n°13439-01 et CGAAER n°20062.

Vous comprendrez aisément que le responsable politique que je suis ne peut que déplorer l'absence du ministère de la Santé dans ce dossier lors de ces études ministérielles, de là à penser qu'il s'agissait d'une volonté gouvernementale, libre à moi de le penser.

Aujourd'hui, c'est l'inquiétude et le désarroi qui frappent les habitants, ils s'interrogent sur les effets des infrasons pour les populations riveraines, eux qui sont frappés d'insomnies, de migraines, de nausées, d'acouphènes, de pertes de concentration (ce qui est dangereux pour les salariés exposés à la pénibilité ou au volant, comme nous l'avons vu avec des chauffeurs de bus scolaires), d'arythmies et autres affections cardiaques (voir travaux scientifiques en Allemagne sur le vieillissement des muscles cardiaques soumis aux infrasons), de stress, mais aussi inquiets des conséquences des contaminations aux terres rares et du risque d'effets micro-ondes par une exposition aux champs électromagnétiques.

L'industrie éolienne sait bien que ses machines émettent des infrasons dangereux pour la santé. Cela a été mis en évidence par une étude de la NASA en 1985 (Dr Kelley). L'État, dont vous êtes le représentant, ne peut pas ignorer les alertes remontées au ministère de la Santé par les parents d'enfants autistes d'Asperger et de leur souffrance à proximité des éoliennes.

Il ne peut non plus, ignorer les milliers de bovins et d'autres animaux d'élevage morts à proximité des parcs éoliens, des antennes relais et d'autres sources de pollution liées aux ondes, aux infrasons, aux contaminations aux terres rares, aux métaux lourds et aux champs électromagnétiques à l'exemple de l'élevage de monsieur Didier Potiron et de madame Céline Bouvet, ceux sont des centaines de vaches mortes, des veaux difformes, souvent mort-nés, mais aussi des problèmes de santé humaine, avec des crises d'épilepsie ou des problèmes cardiaques comme pour la famille Potiron et Bouvet. Pourquoi des riverains du parc des 4 seigneurs, diagnostiqués électrosensibles par le Docteur Tripodi du CHU de Nantes suite à la demande d'un de vos prédécesseurs est restée lettre morte dans les suites données ?

Si notre Mouvement souhaite vous alerter sur ce sujet, c'est qu'il existe là un véritable problème de santé humaine, animale et environnementale et je ne peux en tant que président d'une formation politique rester insensible à tous ces problèmes. La réponse du Préfet (voir pièce jointe) me laisse pantois sur la formule employée en réponse à mon courrier. Certes je ne suis pas médecin, certes je ne suis pas un scientifique en la matière, mais j'ai l'outrecuidance de travailler mes sujets et de creuser mes dossiers pour essayer d'approcher de la réalité. Là, je n'ai simplement fait que m'interroger sur certaines situations, comme celle des enfants de Sainte Pazanne et de son lot de cancers pédiatriques non loin des problèmes sanitaires du Parc des 4 seigneurs.

Il y a déjà plusieurs années que le sénateur Jean Germain, dans son rapport sur l'éolien du 29 janvier 2015, alertait sur ce sujet. Tout comme le discours du sénateur John Madigan le 17 mars 2014 qui confirmait, s'il le fallait, les risques induits par cette énergie en Australie. Il existe de très nombreuses voix scientifiques, médicales et politiques qui ont alerté sur le risque que constitue l'énergie éolienne, à l'image du congrès des médecins allemands en date du 12 mai 2015 qui les a conduits à lancer une alerte sur les risques sanitaires dus à l'éolien et devant conduire à stopper l'éolien.

D'autres personnalités, à la suite de leurs travaux, ont fait régulièrement part de leurs inquiétudes : Jerry Punch et Richard Jammes ont établi l'importance des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz, ainsi que Paul D.Schomer ou encore le médecin danois Mauri Johansson. En France, l'Académie de Médecine, qui préconisait 1500 mètres d'éloignement avec les maisons, réclame en vain depuis 2006 qu'une étude épidémiologique sur le sujet soit menée. Plus récemment le laboratoire ToxSeek mettait en évidence des contaminations aux terres rares et des effets conjugués à l'exposition aux champs électromagnétiques sur la santé animale. (voir pièce jointe) après avoir analysé les bovins des exploitations de monsieur Potiron et de madame Céline Bouvet.

Pour confirmer s'il le fallait, la dernière décision de justice par le tribunal de Toulouse qui reconnaît aujourd'hui le syndrome éolien et condamne le promoteur éolien aux dépens à 130.000 euros vient renforcer notre dossier et le sérieux de nos requêtes. C'est un véritable écocide qui se joue devant nous et pour lequel nous devons trouver les liens de causalités.

Combien de milliers de bovins morts, de veaux difformes mort-nés, d'animaux d'élevage qui devront mourir dans d'atroces souffrances ?

Combien d'habitants, de riverains vont devoir continuer à souffrir des infrasons et d'électrohypersensibilité, de problèmes cardiaques par l'impact de ces éoliennes et combien de temps durera la contamination aux terres rares qui frappent autant les animaux que les hommes et les enfants dans ces territoires ruraux ?

Que l'on ne vienne pas nous parler d'effet placebo, c'est insupportable et irrespectueux de la vie des gens !

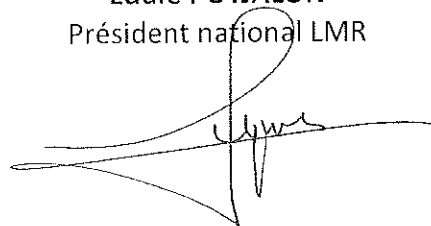
Les habitants et les éleveurs ont le sentiment d'être promenés jour après jour, à l'exemple du rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui avait été saisie afin de réaliser une expertise relative à l'imputabilité du parc éolien des « quatre seigneurs » quant aux troubles rapportés au sein des deux élevages. Un groupe de travail multidisciplinaire a ainsi été constitué en début d'année afin de mener à bien cette expertise. Or, depuis plus d'un mois que le rapport est terminé et annoncé pour être rendu public, toujours rien !

Monsieur le Préfet, vous êtes le garant de la sécurité des installations classées ICPE, vous êtes le garant de la protection, des biens, des personnes et de l'environnement, il est urgent de faire stopper dans un premier temps le parc éolien des quatre seigneurs et dans un second de diligenter une mission d'expertise scientifique sur les dangers des champs électromagnétiques, les infrasons basses fréquences et les contaminations aux terres rares que représente ce secteur industriel. C'est d'ailleurs la conclusion du rapport ministériel qui confirme des problèmes dans les élevages et invite à un arrêt de parc avec un suivi scientifique.

C'est à vous que revient cette lourde tâche et je sais que vous devez la subir, mais, l'honneur et le sens du devoir et des responsabilités, même si elles sont aujourd'hui contrariées par les décisions étatiques supérieures, est de votre devoir. Il y a des urgences qui méritent l'engagement pour le bien commun et pour les hommes et les femmes de notre République.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués,

Eddie PUYJALON
Président national LMR



PJ : Réponse du Préfet de la Loire-Atlantique en date du 27 mars 2020
Rapport d'analyses du laboratoire ToxSeek



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

LE PREFET

Nantes, le 27 MARS 2020

Monsieur le président,

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre courrier du 5 mars au sujet de la situation des exploitants agricoles et des riverains du parc éolien des 4 seigneurs à Puceul.

Toutes les études et expertises qu'il était possible de réaliser l'ont été. Il faut admettre qu'en dépit de cette mobilisation nous ne parvenons pas à déterminer l'origine des désordres constatés. Les hypothèses dont vous faites état n'ont pas de réalité scientifique, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas à considérer.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à madame la ministre de la transition écologique et solidaire de déclencher une enquête du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), c'est à présent chose faite : l'inspection sera conjointe avec le ministère de l'agriculture. Ses conclusions seront restituées le plus tôt possible.

Je comprends le désarroi des agriculteurs que vous citez. C'est en considération de cet élément que j'invite celles et ceux qui ont un « avis » à l'exprimer avec réserve et humilité. Les amalgames avec d'autres sujets de santé publique sur le territoire me semblent également inopportuns.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée .

Claude d'HARCOURT

Monsieur Eddie PUYJALON
Président national du Mouvement de la Ruralité
Conseiller régional
245 Bd de la Paix – BP 87546
64075 PAU CEDEX
envoi par mail : contact@lemouvrrural.fr

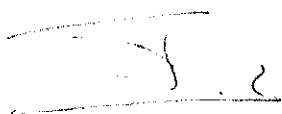
Information sur les analyses toxicologiques toxSeek PCE110X / PCE117X

Nous avons constaté une présence moyenne à importante de métaux (dont terres rares) dans les analyses dépistage toxSeek Intégral de la majorité des dossiers référencés sous le numéro PCE110X.

Nous notons qu'un tiers des dossiers présentent un profil d'intoxication chronique à risque aux métaux.

Fait à Chambly, le 19 septembre 2019.

Dr N. Sadeg
Président du Comité Scientifique toxSeek
Docteur en pharmaco-toxicologie



toxSeek urgence

COMMUNIQUE DE PRESSE

10/12/2020

Impact de la contamination aux terres rares et des champs électromagnétiques dans les exploitations de vaches laitières

Suite aux résultats des premières analyses toxicologiques de poils de vaches laitières dans les exploitations agricoles de Philippe Marchandier à Mazinghien (59), de Muriel et Didier Potiron et de Céline Bouvet à Nozay (44) et de Stéphane Le Béhec à Allineuc (22), toxSeek urgence (Association loi 1901 du groupe toxSeek) a décidé d'engager une étude type cas-témoin sur l'imprégnation toxique aux terres rares d'exploitations agricoles soumis à des champs électromagnétiques importants.

L'objectif était de rechercher :

- d'une part, s'il existe une relation entre le fait d'être élevée dans une exploitation à risque électromagnétique élevé et une imprégnation toxique aux terres rares
- d'autre part, de déterminer si l'existence de cette relation peut être corrélée avec une diminution de la productivité des animaux étudiés et une ou des pathologies animales.

Nous avons inclus 10 exploitations agricoles en Bretagne, dans l'Aisne, dans l'Orne :

- 5 exploitations agricoles (totalisant 40 vaches laitières) connaissant des **problèmes sanitaires importants** (*baisse de productivité, dermatites, avortement, décès inexplicables et/ou problèmes comportementaux*) **dans un environnement à risque électromagnétique élevé** (*présence à proximité d'éoliennes, lignes à moyenne et haute tension et/ou d'antennes relais de téléphonie mobile...*)
- 5 exploitations agricoles, témoins, (totalisant 40 vaches laitières) **sans problème sanitaire dans un environnement à risque électromagnétique faible** (*absence d'éolienne, de ligne à haute tension et d'antenne relais de téléphonie mobile*)

Des analyses toxicologiques dépistant 49 métaux, métaux lourds et terres rares sur les poils de vaches des 80 sujets ont été réalisées (technologie ICP-MS).

Que sont les terres rares ?

Les terres rares sont des métaux utilisés dans les technologies et les énergies renouvelables : écrans plats, leds, ordinateurs portables, téléphones portables, batteries, aimants permanents mais aussi dans certains médicaments, pesticides et produit de contraste IRM. Les terres rares ont des propriétés magnétiques (de 20 à 100 fois supérieur à un aimant classique).

Ces métaux sont de plus en plus utilisés et ne font pas l'objet de retraitement ou de recyclage.

Conclusions du comité scientifique toxSeek

Nous avons observé :

- que l'imprégnation toxique aux terres rares des vaches laitières dans les exploitations témoins est très faible ou nulle pour une majeure partie des sujets.
- que l'imprégnation toxique moyenne aux terres rares est **7 fois plus élevée** dans les exploitations soumises à un risque électromagnétique élevé et connaissant des problèmes sanitaires importants.

Cette étude montre une corrélation entre l'état sanitaire des exploitations agricoles, dont les vaches font l'objet d'imprégnation toxique aux terres rares, et le risque électromagnétique.

Le poil de vache peut être utilisé comme matrice biologique pour mettre en évidence le **bio-marqueur** de la contamination aux terres rares soumise aux champs électromagnétiques.



En complément

Cette contamination a été aussi trouvée dans le cadre d'analyses toxicologiques de métaux, chez l'homme, dans la matrice cheveu, dans d'autres contextes : cluster de cancers pédiatriques à Sainte Pazanne, personnes souffrant d'électro-hyper-sensibilité.

L'hypothèse de toxSeek

La contamination aux métaux (terres rares) est potentialisée par les champs électromagnétiques (effet antenne)

Contamination aux métaux (terres rares) + Champs électromagnétiques

—
-> Augmentation des effets et de la sensibilité
(par leurs propriétés magnétiques, les terres rares interagissent avec les champs électromagnétiques)

—
-> Apparition de symptômes dermatologiques, neurasthéniques, maladies chroniques...

Le défi sanitaire

L'augmentation des champs électromagnétiques (domestique, 5G, éolienne...) couplée à une contamination aux terres rares va-t-elle devenir un problème de santé environnementale majeur?



Qui est toxSeek urgence ?

toxSeek urgence est l'association pour l'action citoyenne du groupe toxSeek
(toxseek.fr - toxseek-urgence.org)

Née de la rencontre entre un docteur en pharmaco-toxicologie, un chimiste, un spécialiste de la santé publique et un entrepreneur spécialisé en haute technologie, toxSeek est un projet de santé environnementale révolutionnaire.

LE GROUPE TOXSEEK

Une vision différente, une vision sociétale de l'entreprise

- **Un laboratoire d'analyses toxicologiques** (Haute technologie (LC-QTOF, ICP-MS, GC-MS) - Biologiste médical - Contrôle qualité externe QMEQAS (polluants inorganiques) - Méthodologie validée scientifiquement)
- **Une société : toxSeek S.A.S** (Prescription par réseau médical et professionnel , Innovation scientifique ouverte au grand public)
- **Une association : toxSeek urgence** (Actions citoyennes ciblées, projets associatifs pour l'information et l'éducation, programmes de recherche, études scientifiques)

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE TOXSEEK

Des scientifiques hautement qualifiés, de réputation internationale

Dr Nourédine SADEG (Président) (Docteur en Pharmacie, Docteur en Toxicologie, membre de la SFTA, membre du TIAFT, expert près la Cour d'Appel)

Dr Hafid BELHADJ-TAHAR (Docteur en médecine, DES en oncologie, DEA en radio-pharmacologie, DU de pharmacocinétique, Docteur en chimie. DU de toxicologie au travail, DU d'alcoologie) - Président de l'Association Française pour le Progrès de la Recherche Médicale (AFPREMED), Expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement et du travail (ANSES, Paris) : 2008-2014)

Dr GuangHua YANG (Master et Ph.D en Biochimie et Thérapie génétique. , Vice-Président de l'association de Biotechnologie de Shanghai et association des spécialistes du programme de global experts. Vice-directeur du comité des métastases tumorales de l'association anti-cancer et de la fondation de science populaire de Shanghai pour la prévention et le traitement du cancer)

Dr Alain PAUMIER (Docteur en médecine du travail - Epidémiologiste - Méthodologiste)

M. Florent BROUSSE (Expert en biotechnologies. Réalisation de plusieurs centaines d'expertises judiciaires et d'une dizaine de publications)

Pour nous contacter :

Matthieu Davoli

co-fondateur toxSeek et Président toxSeek urgence

01 30 37 11 11

Contact presse : <https://toxseek-urgence.org/fr/contact#press>

toxSeek urgence

Association déclarée sous le numéro W953011223

5, rue Ferrié - 95300 Ennery - France